

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 10 décembre 2020, Pascal Doll, Maire d'Arnouville, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision allégée du **Plan Local d'Urbanisme** (PLU) dont le projet a été arrêté par délibération n°2/76 du 16 novembre 2020.

Le public est informé que cette enquête publique se déroulera du :  
**lundi 11 janvier 2021 au vendredi 12 février 2021 inclus**, soit pendant 33 jours consécutifs.

À cet effet, Monsieur Jean-Paul SOARES, Technicien principal 1<sup>ère</sup> classe de la fonction publique territoriale en retraite, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par la Présidente du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie d'Arnouville, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- les lundis, mardis, mercredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- les jeudis de 13h00 à 19h00
- les vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le dossier d'enquête pourra également être consulté et téléchargé sur le site internet suivant :  
<https://www.registredemat.fr/revisionallegee-plu-arnouville95>

Le public pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses observations :

- soit sur le registre d'enquête
- soit sur le registre d'enquête dématérialisé sur le site internet : <https://www.registredemat.fr/revisionallegee-plu-arnouville95>
- soit les adresser par courrier postal à : Mairie d'Arnouville 15-17 rue Robert Schuman CS20101-95400 Arnouville, à l'attention de Monsieur Jean-Paul SOARES, commissaire enquêteur.
- soit les adresser par mail à l'adresse suivante : [arnouville95-revisionallegee@registredemat.fr](mailto:arnouville95-revisionallegee@registredemat.fr)

L'ensemble des observations seront publiées sur le registre dématérialisé.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie d'Arnouville (Service urbanisme, Hôtel de Ville 15/17 rue Robert Schuman, 95400 Arnouville) pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le jeudi 21 janvier 2021 de 15h00 à 19h00
- le vendredi 12 février 2021 de 14h00 à 17h00

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie d'Arnouville et à la Préfecture du Val d'Oise pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés durant un an sur le site internet suivant :  
<https://www.registredemat.fr/revisionallegee-plu-arnouville95>

À l'issue de l'instruction, le Conseil Municipal d'Arnouville se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision allégée du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de révision allégée du PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la mairie d'Arnouville au numéro suivant : 01 30 11 16 22.

Pascal DOLL,  
Maire d'Arnouville

